
**COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RELATIONS ENTRE LES
AUTOCHTONES ET CERTAINS SERVICES PUBLICS AU QUÉBEC :
ÉCOUTE, RÉCONCILIATION ET PROGRÈS**

Date : Le 21 août 2018

L'Honorable Jacques Viens, Président

Femmes autochtones du Québec

et

Procureure générale du Québec

et

**Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) et
Gouvernement de la Nation Crie**

et

Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-Utenam

et

Regroupement Mamit Innuat Inc.

et

**Association des policières et policiers
provinciaux du Québec**

et

The Naskapi Nation of Kawawachikamach

et

**Assemblée des Premières Nations Québec-
Labrador**

et

Conseil de la Nation Atikamekw

et

**Regroupement des centres d'amitié
autochtones du Québec**

et

Makivik Corporation

et

Service de police de la Ville de Montréal

et

Directeur des poursuites criminelles et pénales

et

**Conseil Cri de la santé et des services sociaux de
la Baie James**

PARTICIPANTS

**ORDONNANCE DE LEVÉE PARTIELLE DE L'ORDONNANCE DE
HUIS CLOS DES TRANSCRIPTIONS PAR STÉNOGRAPHIE DU
DOSSIER HC-24 ENTENDU LE 13 AVRIL 2018**

I. LE CONTEXTE

[1] Le 13 avril 2018, le Procureur de la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec: écoute, réconciliation et progrès* (la « Commission ») M^e Paul Crépeau a présenté devant le Commissaire Jacques Viens une demande verbale de huis clos dans le dossier HC-24, entendu le jour même.

[2] M^e Crépeau a allégué que ce dossier relevant de l'application de la *Loi sur la protection de la jeunesse* (c. P-34.1) (la « LPJ ») soit tenu à huis clos afin de protéger l'identité du ou des témoins entendus, incluant les enfants et les parents visés par le témoignage, ainsi que la confidentialité des renseignements personnels.

[3] Le Commissaire a accueilli la demande de huis clos et a rendu les ordonnances verbales suivantes, le 13 avril 2018 :

ORDONNE la tenue à huis clos de l'audience du ou des témoins dans le dossier HC-24 prévue ce jour devant la Commission concernant un cas d'espèce relevant de l'application de la *Loi sur la protection de la jeunesse*;

INTERDIT à quiconque de divulguer, de publier, de communiquer ou de diffuser l'ensemble du témoignage dans le dossier HC-24;

ORDONNE que les médias prennent les mesures pour que les appareils d'enregistrement visuel ou sonore soient inopérants, afin de respecter la présente ordonnance;

ORDONNE l'exclusion des personnes qui ne sont pas autorisées selon l'article 44 des *Règles de procédure et de fonctionnement* de la Commission à assister aux audiences à huis clos;

ORDONNE aux procureurs de la Commission d'examiner les transcriptions par sténographie du témoignage dans le dossier HC-24 pour effectuer le caviardage nécessaire de façon à soustraire tous éléments identificatoires des personnes concernées par le présent dossier.

[4] Un projet des transcriptions par sténographie du témoignage dans le dossier HC-24 a été transmis aux participants et à l'intervenant à la Commission le 20 juillet 2018, leur laissant quinze (15) jours pour émettre tous commentaires, correctifs ou contestations.

II. LA DÉCISION

[5] **CONSIDÉRANT** que le Décret 1095-2016 adopté par le gouvernement du Québec le 21 décembre 2016, constituant la présente Commission d'enquête selon l'article 1 de la *Loi sur les commissions d'enquête* (c. C-37), mentionne :

« QUE les audiences de la Commission soient publiques et que celle-ci puisse, lorsqu'elle l'estime approprié, mener ses travaux à huis clos ou prendre toute autre mesure afin de protéger l'identité de témoins et

les renseignements personnels, tant à l'audience que lors de la communication de son rapport; »

[6] **CONSIDÉRANT** le mandat de la présente Commission tel qu'énoncé dans le Décret 1095-2016 :

« QUE la Commission ait pour mandat, en tenant compte des enjeux mentionnés dans le préambule, d'enquêter, de constater les faits, de procéder à des analyses afin de faire des recommandations quant aux actions correctives concrètes, efficaces et durables à mettre en place par le gouvernement du Québec et par les autorités autochtones en vue de prévenir ou d'éliminer, quelles qu'en soient l'origine et la cause, toute forme de violence et de pratiques discriminatoires, de traitements différents dans la prestation des services publics suivants aux Autochtones du Québec : les services policiers, les services correctionnels, les services de justice, les services de santé et les services sociaux ainsi que les services de protection de la jeunesse; »

[7] **CONSIDÉRANT** les *Règles de procédure et de fonctionnement* de la Commission aux articles 43, 44, 45, 46, 47 sur le huis clos et les ordonnances d'interdiction de divulgation, de publication ou de communication, ainsi que l'article 88 sur la couverture médiatique;

[8] **CONSIDÉRANT** les articles 11.2, 11.2.1, 82 et 96 de la LPJ concernant la confidentialité des renseignements recueillis dans le cadre de cette loi;

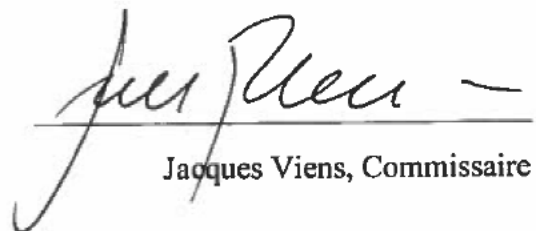
[9] **CONSIDÉRANT** que la Commission s'inspire des lignes directrices de la Politique sur le caviardage de la *Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)*¹ ayant pour but de protéger l'identité de personnes ou de cacher des informations sensibles relatives à une personne à l'intérieur de décisions portant sur des matières jugées délicates;

[10] **CONSIDÉRANT** l'expiration du délai de quinze (15) jours suite à la transmission du projet des transcriptions par sténographie du témoignage dans le dossier HC-24 ainsi que les commentaires transmis par les représentants des participants et de l'intervenant à la Commission, le cas échéant;

[11] **CONSIDÉRANT** que le caviardage des transcriptions par sténographie du témoignage dans le dossier HC-24 protège l'identité du ou des témoins entendus le 13 avril 2018, incluant les enfants et les parents visés par le témoignage, ainsi que la confidentialité des renseignements personnels;

POUR CES MOTIFS, LE COMMISSAIRE :

[12] **ORDONNE** la levée partielle de l'ordonnance de huis clos rendue le 13 avril 2018 permettant la publication des transcriptions par sténographie caviardées du ou des témoins entendus le 13 avril 2018 dans le dossier HC-24, tel qu'annexées à la présente ordonnance.


Jacques Viens, Commissaire

¹ *Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)*, Politique N° DIJ-01 – Politique sur le caviardage, Date d'entrée en vigueur 2011-10-16, Date de mise à jour 2017-03-14, en ligne : https://soquij.qc.ca/documents/file/corpo_politiques/politique-sur-le-caviardage.pdf

ANNEXE 1

DEMANDE VERBALE DE HUIS CLOS

1 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

2 La Commission reprend.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Oui. Alors, nous reprenons dans un dossier que
5 nous allons appeler HC-...

6 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

7 24.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 ... 24, en huis clos. Alors, l'ordonnance de huis
10 clos, je la prononce immédiatement. [REDACTED]

11 [REDACTED]
12 [REDACTED]
13 [REDACTED]
14 [REDACTED]
15 [REDACTED]
16 [REDACTED]
17 [REDACTED]

18 **Me PAUL CRÉPEAU :**

19 Je vous fais, Monsieur le Commissaire...

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Et nous allons... parce que nous allons parler de
22 questions concernant la Protection de la jeunesse.

23 **Me PAUL CRÉPEAU :**

24 Exact.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 Alors :

2 Considérant que la Commission entend faire la

3 preuve dans le dossier HC-24 de questions relevant

4 de l'application de la Loi de la Protection de la

5 jeunesse;

6 Considérant le décret 1095-2016 adopté par le

7 gouvernement du Québec le vingt et un (21) décembre

8 deux mille seize (2016) constituant la présente

9 Commission;

10 Considérant les articles 43, 47 et 48 des Règles de

11 procédures et de fonctionnement de la Commission;

12 considérant aussi les articles 11.2, 11.2.1, 82 et

13 96 de la Loi sur la Protection de la jeunesse;

14 Pour ces motifs, j'ordonne la tenue à huis clos de

15 l'audience du témoin dans le dossier HC-24 dans

16 lequel nous procéderons dans quelques minutes.

17 Étant donné que ça concerne un cas d'espèce relevant

18 de l'application de la Loi sur la Protection de la

19 jeunesse :

20 J'interdis à quiconque de divulguer, de publier, de

21 communiquer ou de diffuser l'ensemble du témoignage

22 dans le dossier HC-24;

23 Ordonne que les médias prennent les mesures pour que

24 les appareils d'enregistrement visuels ou sonores

25 soient inopérants afin de respecter la présente

1 ordonnance.

2 Maintenant, évidemment, les procureurs des
3 participants sont autorisés à demeurer dans la
4 salle. Et je ne sais pas si les autres personnes
5 qui sont dans la salle...

6 **Me PAUL CRÉPEAU :**

7 Il y a des intervenants, mais madame [REDACTED] nous
8 dit qu'elle n'a absolument aucune objection à ce que...

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Alors...

11 **Me PAUL CRÉPEAU :**

12 C'est exact, madame [REDACTED]

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Alors, très bien.

15 **Me PAUL CRÉPEAU :**

16 Elle n'a pas d'objection à ce que les gens restent.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Alors, les personnes, vous avez vérifié?

19 **MME [REDACTED] :**

20 Oui.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Ce sont des personnes que...

23 **MME [REDACTED] :**

24 Des connaissances.

25 **LE COMMISSAIRE :**

ANNEXE 2

NOTES STÉNOGRAPHIQUES CAVIARDÉES

1 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

2 La Commission reprend.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Oui. Alors, nous reprenons dans un dossier que
5 nous allons appeler HC-...

6 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

7 24.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 ... 24, en huis clos. Alors, l'ordonnance de huis
10 clos, je la prononce immédiatement. [REDACTED]

11 [REDACTED]
12 [REDACTED]
13 [REDACTED]
14 [REDACTED]
15 [REDACTED]
16 [REDACTED]
17 [REDACTED]

18 **Me PAUL CRÉPEAU :**

19 Je vous fais, Monsieur le Commissaire...

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Et nous allons... parce que nous allons parler de
22 questions concernant la Protection de la jeunesse.

23 **Me PAUL CRÉPEAU :**

24 Exact.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 Alors :

2 Considérant que la Commission entend faire la
3 preuve dans le dossier HC-24 de questions relevant
4 de l'application de la Loi de la Protection de la
5 jeunesse;

6 Considérant le décret 1095-2016 adopté par le
7 gouvernement du Québec le vingt et un (21) décembre
8 deux mille seize (2016) constituant la présente
9 Commission;

10 Considérant les articles 43, 47 et 48 des Règles de
11 procédures et de fonctionnement de la Commission;
12 considérant aussi les articles 11.2, 11.2.1, 82 et
13 96 de la Loi sur la Protection de la jeunesse;

14 Pour ces motifs, j'ordonne la tenue à huis clos de
15 l'audience du témoin dans le dossier HC-24 dans
16 lequel nous procéderons dans quelques minutes.

17 Étant donné que ça concerne un cas d'espèce relevant
18 de l'application de la Loi sur la Protection de la
19 jeunesse :

20 J'interdis à quiconque de divulguer, de publier, de
21 communiquer ou de diffuser l'ensemble du témoignage
22 dans le dossier HC-24;

23 Ordonne que les médias prennent les mesures pour que
24 les appareils d'enregistrement visuels ou sonores
25 soient inopérants afin de respecter la présente

1 ordonnance.

2 Maintenant, évidemment, les procureurs des
3 participants sont autorisés à demeurer dans la
4 salle. Et je ne sais pas si les autres personnes
5 qui sont dans la salle...

6 **Me PAUL CRÉPEAU :**

7 Il y a des intervenants, mais madame [REDACTED] nous
8 dit qu'elle n'a absolument aucune objection à ce que...

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Alors...

11 **Me PAUL CRÉPEAU :**

12 C'est exact, madame [REDACTED]

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Alors, très bien.

15 **Me PAUL CRÉPEAU :**

16 Elle n'a pas d'objection à ce que les gens restent.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Alors, les personnes, vous avez vérifié?

19 **MME [REDACTED] :**

20 Oui.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Ce sont des personnes que...

23 **MME [REDACTED] :**

24 Des connaissances.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 ... que vous êtes à l'aise d'avoir avec vous ici?

2 **MME** [REDACTED] :

3 Oui, oui.

4 **LE COMMISSAIRE** :

5 Très bien.

6 **Me PAUL CRÉPEAU** :

7 Merci.

8 **LE COMMISSAIRE** :

9 Alors, Me Crépeau, votre témoin.

10 **Me PAUL CRÉPEAU** :

11 Madame [REDACTED] [REDACTED], mais...

12 **LE COMMISSAIRE** :

13 Alors, [REDACTED]

14 **Me PAUL CRÉPEAU** :

15 Oui, merci.

16 **LE COMMISSAIRE** :

17 O.K.

18 **Me PAUL CRÉPEAU** :

19 Bon, [REDACTED] je comprends
20 qu'il y a des éléments qui concernent la Protection
21 de la jeunesse, vos propres enfants et des enfants
22 de vos filles. Alors, je vous laisse maintenant
23 nous conter qu'est-ce qu'il en est de la mesure des
24 relations que vous avez eues avec le Service de
25 protection de la jeunesse.

1 **MME** [REDACTED] :

2 Bien, moi, je voulais conter un peu comment que
3 j'ai eu de l'aide de la Protection de la jeunesse.
4 J'ai entendu parler voilà quelques années, avant
5 que mes enfants, je les place en famille d'accueil,
6 parce que je vivais de la violence conjugale.
7 C'est là que je l'ai connue, la Protection de la
8 jeunesse, parce qu'ils disaient « protection de la
9 jeunesse », c'est protéger nos enfants. Moi, dans
10 ma tête, c'était ça. Mais avec les années que j'ai
11 passées avec la DPJ, tu sais, ils ont tout viré
12 contre moi, puis c'était moi la mauvaise personne
13 qui battait ses enfants, tout ça.

14 Puis, en deux mille quatre (2004), moi, ça m'a
15 pris du temps pour reprendre mes enfants, parce que
16 j'ai fait tout ce que la DPJ me demandait. C'était
17 jamais satisfaisant pour eux autres. En deux mille
18 quatre (2004), j'ai eu un autre événement, c'est
19 mon garçon [REDACTED] qui... qu'on reçoit un diagnostic
20 de cancer [REDACTED] puis il a été... il a eu dix-
21 huit (18) ans, cette année-là en deux mille
22 quatre (2004). En même temps, mon frère, il
23 s'était fait battre cette semaine-là. [REDACTED] il
24 s'est fait tuer. C'était une autre histoire
25 encore, c'est l'hôpital, mais, moi, j'ai pas fait

1 cette déposition-là, mais, moi, c'est plus
2 concernant moi, la DPJ.

3 Ça a commencé par la maladie de mon garçon.
4 Il a su qu'il avait - ils ont diagnostiqué un
5 cancer [REDACTED] en deux mille quatre (2004), fait
6 qu'il a eu des traitements, de la chimio. Deux
7 mille (2005), il était en rémission. En deux mille
8 seize (2016), c'est là qu'il est arrivé... le jour
9 de l'An deux mille seize (2016), deux mille
10 six (2006), je veux dire.

11 **Me PAUL CRÉPEAU :**

12 Deux mille six (2006), oui?

13 **MME [REDACTED] :**

14 Oui, deux mille six (2006). Ça fêtait pas mal au
15 [REDACTED]. C'était le jour de l'An. Il avait son
16 petit frère qui faisait le party avec d'autres
17 gangs, ses amis. Il a eu un accrochage avec les
18 jeunes du [REDACTED]. Il y a eu beaucoup de
19 bagarres, puis mon garçon, qui était en rémission,
20 le policier [REDACTED],
21 [REDACTED] Il a
22 brutalisé mon fils, le bras, où ce qu'il était en
23 rémission. Il fallait qu'il fasse attention à cet
24 endroit-là. Le policier, quand il est intervenu à
25 cause d'une grosse bagarre, puis tout ça, mon fils,

1 il a emmené son petit frère chez eux pour le
2 nettoyer, parce qu'il était couvert de sang. Il
3 l'a emmené chez eux, lorsque les véhicules de
4 police sont venus arrêter, le policier, il a arrêté
5 tout de suite mes enfants. Il étaient tout beurré
6 de sang, son visage, son petit frère, puis lui,
7 ██████████ il l'aidait, il l'emmenait chez eux. Il y
8 a eu une intervention. Ce qu'il a fait, le
9 policier, quand il a débarqué : il a pogné tout de
10 suite le bras à mon garçon qui était en rémission,
11 il lui a tordu le bras, il l'a poussé sur le capot
12 du char de police.

13 On a voulu faire une plainte, ça a pris du
14 temps encore, ça a pris quoi, un (1) mois. On a
15 appelé la police ██████████ la SQ de Val-d'Or,
16 la SQ de Senneterre. C'était une femme de la SQ de
17 Senneterre qui nous a dirigés. Ça marchait pas,
18 rien, on n'avait pas de service. Puis, un moment
19 donné, j'ai dit : « Avec un avocat, bien, ██████████
20 d'abord », j'ai dit, « oui, on va essayer avec un
21 avocat ». Là, on a pris un rendez-vous avec un
22 avocat. L'avocate, elle nous a reçu, on a fait une
23 plainte. Après, pendant tout ce temps-là, ça a
24 pris du temps, ça a pris un (1) mois, je pense,
25 pour tout faire des recherches, puis de bien se

1 diriger auprès de la personne, mais on a pris une
2 avocate.

3 Fait que mon fils, il a fait une plainte avec
4 l'avocate. Je l'avais accompagné, puis au bout
5 d'un (1) mois après sa plainte là, il reçoit un
6 téléphone, il faut qu'il aille faire... parce
7 qu'ils faisaient un suivi à Montréal. En deux
8 mille six (2006), ça, puis, au mois de février là,
9 c'était janvier, c'était arrivé, puis au mois de
10 février, il apprend que son cancer, il a
11 recommencé, puis là, la belle-mère, il m'appelle de
12 Montréal, il me dit : « [REDACTED], il va falloir que
13 tu t'occupes de ton garçon, parce que, moi, je suis
14 plus capable, je veux plus m'en occuper, j'ai mon
15 grand-père », puis là, je dis : « Hein? », j'ai
16 dit, puis là, mon garçon, quand il a su ça là, il a
17 laissé tomber toute sa plainte, puis, moi, j'ai
18 gardé le formulaire. On n'a pas déposé, parce que,
19 moi, mon fils, il me disait : « Maman, ça donne
20 rien. Je vais mourir pareil », il m'a dit. Fait
21 que j'ai laissé tomber, j'ai respecté sa décision.
22 Fait que... on a laissé ça comme ça.

23 Toute... pendant toute la phase terminale,
24 j'ai eu des hauts, puis des bas. J'étais tellement
25 épuisée, je voulais pas montrer à mon fils que

1 j'avais de la peine. Au mois d'avril, après la
2 journée de Pâques, j'ai demandé à mes enfants de
3 venir avec moi le matin de bonne heure pour aller
4 chercher de l'eau bénite pour leur frère. Mes
5 enfants, ils se sont pas levés, moi, je me suis
6 levée toute seule. Je suis allée vers le chemin de
7 Senneterre pour aller chercher de l'eau bénite vers
8 quatre heures et demie (4 h 30) du matin. C'est
9 dans nos traditions à nous autres.

10 Fait que, moi, j'ai préparé, j'étais toute
11 seule. J'ai amené de l'eau, j'ai été chercher de
12 l'eau toute seule, je suis revenue chez nous, j'ai
13 fait bouillir l'eau. J'ai demandé à mon fils s'il
14 était intéressé à faire un bain de cèdre. Il a
15 dit : « Oui ». J'ai changé son alimentation. Ma
16 sœur [REDACTED] il m'a aidé beaucoup. Le Centre de
17 santé, ils m'ont pas aidé, le Conseil de bande,
18 c'était à peine qu'il m'aidait. Il fallait que je
19 voie la bonne personne.

20 Ça fait que, ma sœur, il a organisé des levées
21 de fonds. On a fait des levées de fonds pendant
22 tout ce mois-là qu'il était vivant. On a ramassé
23 de l'argent. Il a fait son voyage à [REDACTED]
24 parce qu'il voulait voir des montagnes. Il a monté
25 dans une chose de téléphérique, il a exploré, il a

1 piloté un avion. Il a tout fait ça avant son
2 décès.

3 Après ça, j'ai fait son bain de cèdre. Je
4 suis allée cueillir le... chercher de l'eau, la
5 même journée, je suis allée cueillir du cèdre. Je
6 demande encore à mes enfants de venir m'aider, j'ai
7 dit : « On va aller cueillir du cèdre et c'est pas
8 loin », j'ai dit (inaudible). Je suis allée
9 cueillir du cèdre, j'étais encore toute seule. Il
10 y a personne qui est venue m'aider, mes enfants,
11 ils sont pas venus. Ça fait des répercussions
12 quand la DPJ t'enlève tes enfants. Tes enfants,
13 ils veulent plus rien savoir de toi, parce que,
14 moi, j'ai perdu mes enfants. Pendant huit (8) ans,
15 je me suis battue. Ils sont revenus en mille neuf
16 cent... en deux mille (2 000). En deux mille
17 (2 000), ils sont revenus. Mon garçon, lui, il
18 restait chez son père, parce que la DPJ m'avait
19 fait des menaces, ça fait que mes enfants étaient
20 tous placés.

21 J'ai fait son bain de cèdre, on a changé son
22 alimentation aussi. Au mois de juillet, mon fils
23 est retourné à Montréal. Le médecin était surpris,
24 parce qu'il disait son cancer, il a arrêté, parce
25 que nous autres, on avait beaucoup encouragé [REDACTED]

1 de manger des aliments rouges, des fruits rouges,
2 tous anti...

3 **Me PAUL CRÉPEAU :**

4 Oxydants.

5 **MME [REDACTED] :**

6 ... oxydants, oui.

7 **Me PAUL CRÉPEAU :**

8 Hum, hum.

9 **MME [REDACTED] :**

10 Cancéreuses. Fait que ça va arrêter son cancer.

11 On a eu un autre problème après ça avec la
12 police. [REDACTED], il savait le Chef, tout le monde
13 se connaît, se connaissait là-dedans à l'époque,
14 les policiers connaissaient tout le monde aussi.

15 [REDACTED]. Là,
16 il y a eu des troubles pendant que... il fallait
17 que je travaille à [REDACTED] comme [REDACTED] là-
18 bas, je travaillais pour [REDACTED] je descendais
19 au [REDACTED], je remontais à Montréal, tu sais,
20 toute une fin de semaine. Vendredi, je finissais à
21 midi (12 h), la fin de semaine là. Je m'en allais
22 à Montréal dimanche, lundi, je revenais pour
23 revenir chez nous et retourner à [REDACTED] pour
24 aller travailler.

25 Ça fait que mon fils, il était là, il

1 surveillait ses frères et soeurs, puis jamais mon
2 garçon [REDACTED] m'a montré son mal, parce qu'il avait
3 beaucoup, beaucoup de médicaments. Il avait une
4 affaire ici, dans son cou en arrière, il fallait
5 donner une injection pour ses douleurs, puis ça
6 prend cinq (5) minutes, puis c'est très dur pour
7 les doigts de donner ça en cinq minutes.
8 Cinq (5) minutes, ça nous prend cinq (5)
9 millilitres, le petit tube là? Puis il fallait le
10 donner lentement : si on le donnait trop vite, il
11 va... il allait mal. Sinon, si on laissait une
12 bouffée d'air là-dedans, il mourrait, fait qu'il
13 fallait maintenir, puis c'est très dur pour le
14 pouce. Tout ça, on a eu... j'ai vu souffrir mon
15 garçon [REDACTED] mais à chaque fois qu'il souffrait,
16 lui, il me le montrait pas à moi. Puis, moi, je
17 voulais pas montrer à mon fils que... Mais, moi,
18 j'étais brisée.

19 Pendant tout l'été, j'ai resté avec lui à
20 chaque fois que je finissais de travailler.
21 J'étais pas longtemps avec mon garçon. Au mois
22 d'octobre, septembre, j'ai eu un accident deux (2)
23 fois cette année-là. J'ai été une (1) fois à
24 Montréal avec tous mes enfants. Le Conseil,
25 j'avais demandé une vanette, s'ils pouvaient me

1 prêter une van pour aller voir mon garçon à
2 Montréal, puis j'étais tout le temps avec mes
3 enfants. On a eu un accident, un taxi nous a foncé
4 dedans. Mon garçon [REDACTED] il était avec moi en
5 avant. Là, il était inquiet pour moi. J'ai dit,
6 j'étais inquiète pour lui : « T'es-tu correct?
7 T'es-tu correct? ». J'ai pas voulu aller à
8 l'hôpital.

9 Le deuxième (2^e) accident, c'est quand on était
10 au mois de septembre, la dernière fois que je suis
11 allée à Montréal, un mois avant son décès. Encore
12 là, j'avais pas de service, santé... Centre de
13 santé, j'avais pas de service. Il fallait que je
14 travaille et je payais où est-ce que je dormais à
15 Montréal. Mais le père de mon garçon, lui, il
16 avait du service avec sa belle-mère, mais, moi, il
17 n'y en a pas.

18 J'ai travaillé, j'ai montré à mes enfants que
19 j'étais capable aussi encore de passer au travers.
20 On a pogné un accident encore. Là, j'étais
21 toute... j'étais stressée, puis ma soeur, elle
22 était enceinte, [REDACTED] ma soeur, elle était
23 enceinte à cette époque-là. Le matin, toute la
24 semaine, j'ai attendu que le Conseil de bande...
25 j'étais là le lundi matin, je suis allée voir mon

1 Chef, j'ai demandé de l'aide. Là, il disait :
2 « Oui, oui, on va t'aider ». Mercredi... mardi :
3 pas de réponse. Mercredi, j'ai pas de réponse.
4 J'appelle mercredi : « Puis, le chèque, il va-tu
5 être prêt? », tu sais, j'attendais. Il fallait que
6 je fasse beaucoup de pression. Jeudi, j'arrive :
7 pas de chèque. Vendredi matin, là, moi, j'appelle
8 encore, il me dit : « O.K., je vais le faire, je
9 vais demander qu'il le fasse tout de suite ».
10 « Mais là, je m'en vais à Montréal là », j'ai dit
11 là, il a fallu que je retarde mon départ, puis
12 faire comprendre à [REDACTED] qu'il y avait des
13 problèmes pendant que lui était à Montréal.
14 J'avais ma soeur [REDACTED] aussi qui me faisait
15 beaucoup de pression. Fait que l'autre bord de
16 [REDACTED] il mouillait, il mouillait. Le matin,
17 le samedi matin, on monte. « [REDACTED] », il dit, il
18 m'appelle, ma soeur, à 5 h du matin, « T'es-tu
19 prête? T'es-tu réveillée? », mais ça, j'ai dit :
20 « Oui, je suis réveillée », j'ai dit.

21 Le matin, on s'en va, puis là il mouille, il
22 mouille très fort l'autre bord de [REDACTED], on a
23 dépassé dans le parc, puis là on a fait des
24 tonneaux, j'ai fait un accident encore. Avec
25 toutes ces pressions-là, c'est pas évident, tu

1 sais, quand t'as pas d'aide de ta communauté.
2 Parce que j'étais une femme autonome, puis j'ai pas
3 besoin... Tu sais, quand on est dans une situation
4 comme ça, on reçoit de l'aide, mais, moi, j'en ai
5 pas eu. Il a fallu que je travaille.

6 Après ça, au mois d'octobre, deux (2) semaines
7 avant son décès, j'étais à Montréal avec lui. J'ai
8 dit à mon gars : « [REDACTED] je lui dis, on a un
9 problème, la police, la SQ m'a appelée, parce que
10 ta soeur, elle faisait... », ma fille faisait des
11 crises, parce que je l'amenais pas avec son frère.
12 J'avais pas les moyens pour payer toutes les
13 affaires des enfants. J'ai eu sept (7) grossesses,
14 puis j'ai quatre (4) en vie. Fait qu'avec tous ces
15 enfants-là, ils voulaient tellement voir leur
16 frère, mais, moi, je pouvais pas, tu sais, j'avais
17 pas les moyens pour payer les frais de mes autres
18 enfants.

19 Fait que deux (2) semaines avant son décès,
20 j'avais dit à Tyrone : « Regarde, [REDACTED] il faut
21 que j'aïlle au [REDACTED], parce que la DPJ, elle a
22 appelé, puis la SQ », j'ai dit, « il faut que je
23 retourne. Je vais revenir dans deux (2)
24 semaines ». Et là j'ai lui donné un gros câlin,
25 puis c'est la dernière fois que je l'ai vu.

1 Deux (2) semaines après, deux (2) semaines
2 qu'est-ce que j'avais dit. Il est arrivé quelque
3 chose un matin. Je travaillais pour monsieur
4 ██████ au ██████. Le matin de bonne heure,
5 j'étais contente. J'ai remplacé quelqu'un au ██████
6 ██████ pour ██████. Fait que le matin,
7 j'échappe mon cellulaire, je perds mon cellulaire,
8 j'ai écrasé mon cellulaire avec mon ██████.
9 Là, je cherchais partout, j'avais pas d'appel,
10 rien. Là, je m'en vais au courrier vers onze
11 heures (11 h), je reçois une enveloppe jaune. Mon
12 garçon, son portefeuille, il était là-dedans, à
13 ██████ qu'il l'avait perdu quand on était là-bas.
14 Il l'avait oublié dans une caisse à quelque part
15 là-bas. Ça fait que, nous autres, j'étais toute
16 contente, moi, j'avais pas mon cell pour appeler
17 ██████ j'étais toute contente pour annoncer la
18 nouvelle, que son portefeuille était revenu par
19 ici.

20 Vers onze heures (11 h), j'appelle dans sa
21 chambre à Montréal, personne il me répond. Fait
22 que mon ex-conjoint que j'étais avec à l'époque, il
23 me dit : « Viens, on va aller en ville ». Là, je
24 dis à monsieur ██████ : « Je vais... il faut que
25 j'aille en ville pour aller acheter un autre

1 cellulaire », parce que mon cellulaire, c'était...
2 je le gardais pour avoir des nouvelles de mon
3 garçon.

4 **Me PAUL CRÉPEAU :**

5 Oui.

6 **MME** [REDACTED] :

7 Fait qu'on est, on a passé l'après-midi en ville.
8 Aux alentours de trois heures (3 h), le temps qu'on
9 achète un cellulaire, puis que c'est, tout soit
10 appliqué, tu sais, tout activé, tout ça, le temps
11 de tous des procès -- les contrats, signer, tout
12 ça, ça a pris du temps.

13 On est arrivés aux alentours de trois heures
14 et quarte (3 h 15), trois heures et demie (3 h 30).
15 J'arrive chez nous au [REDACTED], je venais juste de
16 rentrer dans ma cour, le char du Centre de santé
17 arrive, puis j'avais des... je savais déjà c'était
18 quoi, mais il me l'a pas dit tout de suite. « Il
19 faut que tu viennes au Centre de santé, [REDACTED]
20 c'est urgent », il me dit ça. Je le savais déjà
21 que c'était par rapport à mon garçon.

22 Fait que je suis allée au Centre de santé, ils
23 m'ont emmenée dans une salle où il y avait mes
24 frères, mes sœurs, le père de mon fils, puis la
25 belle-mère de mon fils. Quand je les ai vus, eux

1 autres, j'ai pas rentrée dans la salle, je le
2 savais déjà tout de suite, ils m'ont emmenée dans
3 une autre salle. C'est là qu'on me disait qu'ils
4 étaient en train... à cette heure-là où que j'ai
5 appelé là, ils étaient en train d'essayer de le
6 réanimer. Il est décédé là.

7 Puis après ça, nous autres, le corps est
8 arrivé. J'ai fait la cérémonie le samedi, j'ai
9 enterré mon garçon. Le lundi suivant, j'ai une
10 visite de mon TS avant. Là je partage tout avec
11 lui là, je pleure là, puis je partage tout avec
12 lui, puis mes enfants sont déjà des adolescents,
13 puis ils vont à l'école.

14 Dans la même semaine, j'ai eu un signalement.
15 Ils voulaient m'enlever mes enfants, parce que
16 j'étais en état... ils disaient que j'étais pas
17 capable de m'occuper de mes enfants, j'ai passé en
18 cour. J'ai passé en cour pour ça, moi. Fait que
19 j'ai demandé à mon avocate de me faire témoigner,
20 j'ai dit : « Ça a pas de bon sens comment qu'ils
21 mentent, eux autres ». À la cour, ils sont forts
22 là-dessus eux autres. Fait que j'ai demandé à mon
23 avocate : « Fais-moi témoigner, je vais tout dire,
24 moi », j'ai dit.

25 Fait que j'ai été dans la barre de témoignage.

1 Là, le juge, je sais pas quel juge qui était là,
2 là, mais j'ai conté de A à Z tous mes problèmes que
3 j'avais, que j'ai eu avec eux autres. Après tout
4 avoir écouté mon histoire, le juge a pointé du
5 doigt la DPJ. Puis ça, ça a été pas, ça a pas été
6 retenu. Mes enfants, je les ai pas perdus.

7 Fait que j'ai une autre histoire aussi, avec
8 ma fille aussi qui s'est enlevée la vie voilà
9 ██████████ ans, ça a fait ██████████ ans le vingt et
10 un (21) mars.

11 **Me PAUL CRÉPEAU :**

12 ██████████

13 **MME** ██████████ :

14 ██████████ oui.

15 **Me PAUL CRÉPEAU :**

16 O.K.

17 **MME** ██████████ :

18 Ça m'a fait penser, moi, ma fille, quand qu'il m'a
19 appelée là, on dirait que ça finit plus, ça nous
20 suit, ça, les assimilations qu'ils veulent faire
21 là. Moi, j'appelle ça « assimilation », le
22 « génocide », n'importe quoi là, mais c'est quelque
23 chose en tout cas, il faut toujours se battre. Ma
24 fille a vécu aussi des harcèlements par la DPJ, le
25 découragement aussi. Ils ont pas été là pour

1 encourager ma fille, ils l'ont comme... je le sais
2 pas comment je pourrais dire ça là...

3 **Me PAUL CRÉPEAU :**

4 Abaissée?

5 **MME** [REDACTED] :

6 Abaissée. Ils l'ont rabaissée au lieu de l'aider.
7 Comme moi, j'ai eu, j'ai été rabaissée, j'ai fait
8 des tentatives de suicide deux (2) fois dans ma vie
9 quand mes enfants étaient en famille d'accueil.
10 Huit (8) ans. Pendant ces huit (8) ans-là, là,
11 moi, j'ai vécu l'enfer avec la DPJ. Ils te disent
12 des belles choses, mais après ça, au bout de ça là,
13 ils respectent pas là qu'est-ce qu'ils disent. Tu
14 les crois tellement là mais, dans le fond, à la
15 cour, quand ça vient à la cour, c'est tout une
16 autre chose. Ils falsifient les dossiers. Fait
17 qu'avec ma fille, c'est ça. Il y avait un bon
18 suivi, ma fille. Moi, j'étais revenue justement,
19 parce qu'il avait perdu son petit gars, le plus
20 vieux. Il y a eu trois (3) petits garçons, ma
21 fille.

22 Fait que, moi, je restais au [REDACTED]
23 avec mon conjoint, fait que ma fille m'a appelée,
24 qu'ils disaient qu'ils avaient eu un signalement.
25 « Comment ça? », j'ai dit. C'est son plus vieux

1 qui a huit (8) ans aujourd'hui, qu'on l'a jusqu'à
2 la majorité. Fait que je suis revenue au [REDACTED]
3 pour venir aider, puis aider ma communauté, parce
4 qu'ils vivaient... il y avait beaucoup, beaucoup de
5 monde qui vivait de l'incertitude, puis il y avait
6 pas d'espoir. Il y avait des familles qui étaient
7 rabaissées au lieu de se faire aider par la DPJ.
8 Comme qu'ils disent eux autres : « Tu vas recevoir
9 de l'aide, tout ça », comme moi, j'ai vécu. Fait
10 que j'ai partagé avec du monde. J'ai vu ça, ma
11 fille se faire un signalement, comment qu'elle
12 était traitée.

13 Même aussi, on avait réussi à mettre sur le
14 droit chemin, ma fille. Moi, puis mon conjoint, on
15 avait acheté un char pour elle, comme j'ai fait
16 avec tous mes enfants. Mes enfants, moi, je les
17 aime, mes enfants. Puis je suis capable d'élever
18 mon enfant. C'est comme si on était des enfants,
19 nous autres, ils nous traitent comme si on était
20 des enfants, des incapables, des irresponsables.

21 **M.** [REDACTED] :

22 Des menteurs.

23 **MME** [REDACTED] :

24 Puis on est... on nous traite de menteurs. La DPJ,
25 c'est ça. C'est ça : ils nous rabaissent. On est

1 des parents qui sont pas responsables. C'est comme
2 ça, moi, je les comprends, quand ils parlent, eux
3 autres. Ah, il faut suivre, il faut toujours
4 suivre leurs... des suivis, tout ça. Comme moi, je
5 suis rendue famille d'accueil approximatif (sic),
6 puis j'ai tous les enfants à ma défunte fille.
7 J'ai les trois (3) enfants. La DPJ savent astheure
8 comment je suis, puis que je suis une personne qui
9 se laisse pas marcher sur les pieds. Je connais
10 leur système systématique, puis c'est pas une
11 bonne... j'ai pas vraiment vu une bonne impression
12 aussi quand j'ai commencé avec eux autres, au bout
13 de deux (2), trois (3) ans, parce que j'ai fait des
14 tentatives de suicide moi aussi, deux (2) fois, je
15 me suis ramassée à l'hôpital deux (2) fois. Ma
16 fille, elle, je l'ai jamais entendue dire qu'elle
17 voulait se suicider. J'ai jamais... elle a jamais
18 partagé ça. Fait que ma fille, quand elle s'est
19 fait enlever ses enfants là, j'ai eu une mauvaise
20 intervention aussi lors de la découverte, la
21 journée où est-ce que ce que ma fille a été
22 découverte par son frère.

23 Les interventions policières aussi, ça a
24 été... c'était vraiment touché là, tu sais, c'était
25 pas vraiment... ils étaient pas là pour m'aider,

1 puis c'est la police de la SQ qui m'a... qui a dit
2 aux policiers du [REDACTED] de me laisser rentrer,
3 parce que sa fille était avec elle aussi, la
4 police, la SQ. Sa fille, c'était une policière
5 aussi. Ça fait que j'ai pu rentrer grâce à la
6 police de la SQ, la police était assez âgée. Mais
7 la police du [REDACTED] là, j'ai pas eu une bonne
8 intervention, ils m'ont même piquée pour me
9 faire...

10 **M.** [REDACTED] :

11 Arranger.

12 **MME** [REDACTED] :

13 ... arranger, tu sais, genre comme ça là, la police
14 du [REDACTED] Il y avait la... deux (2) polices de
15 la SQ aussi qui étaient là. Fait qu'eux autres, ils
16 ont pas parlé. Moi, j'ai dit : « Fermez votre
17 gueule, parce que vous savez pas ce qui se passe
18 icitte », j'ai dit. « Toi, tu parles à travers ton
19 chapeau », c'est ça j'ai dit à la police du [REDACTED]

20 [REDACTED]

21 En tout cas, moi, la DPJ là, je collabore très
22 bien avec la DPJ, parce que j'ai tellement
23 rencontré la directrice aussi, la superviseuse
24 (sic) au [REDACTED]. J'ai tout conté c'est quoi je
25 vivais, j'ai... Je suis honnête aussi avec mon TS,

1 comme j'ai eu un TS trois (3) ans. C'est la
2 première (1^{re}) fois que je vois un TS aussi
3 longtemps avec nous autres. D'habitude là, on a
4 juste quelques mois, après ça, on change de TS,
5 puis c'est tout, tout le temps à recommencer.
6 « Trois (3) ans C'est un record », j'ai dit. Je
7 l'ai dit même aux journalistes à Montréal : « C'est
8 un record, j'ai eu trois (3) ans le même TS », j'ai
9 dit, après le décès de ma fille. Là, j'ai eu un
10 autre TS l'année passée. Au mois d'octobre là, on
11 a changé.

12 Fait que c'est tout ça, tous les dossiers sont
13 falsifiés aussi. On nous consulte pas avant. Ils
14 vont se fier aux rumeurs. Ça détruit, ça détruit,
15 ça, les rumeurs. La DPJ, eux autres, ils vont se
16 fier plus aux rumeurs que nous autres. Pourtant,
17 ils savent que les Autochtones sont honnêtes. Ils
18 le disent. « Vous vous êtes faits, vous vous faits
19 prendre, parce que vous êtes trop honnêtes ». C'est
20 ça qu'ils disent, quelques-unes. Il y en a qui ont
21 démissionné, parce qu'ils aiment le travail,
22 comment que c'est fait au [REDACTED]. Il y en a des
23 TS qui sont bonnes là-dedans, mais il y en a
24 plusieurs qui ont démissionné, parce que le
25 système, comment qu'il fonctionne, c'est pas

1 vraiment humain. C'est pas humain, ça.

2 On nous respecte pas là-dedans, nous autres,
3 les Autochtones. Il y a des familles là, je
4 connais une de mes cousines, ils se sont enlevés la
5 vie à cause de ça. Moi aussi, j'ai fait ça. J'ai
6 tenté de m'enlever la vie. Je me suis ramassée à
7 l'hôpital, je me suis réveillée, j'étais dans une
8 chambre. Je n'avais plus de voix.

9 Aujourd'hui, je suis... je remercie mon
10 Créateur pour venir ici pour dénoncer ça. J'ai
11 tombé malade aussi. L'année passée, j'ai eu une
12 crise de coeur. Ça fait trop, c'est trop ça pour
13 nous autres, les kokums, au [REDACTED] On s'est
14 ramassées une couple de femmes à l'hôpital. C'est
15 pas... on n'a pas rien dans notre coeur, on n'a
16 rien dans les artères, tout est beau. Il y a un
17 mot pour ça. Je l'ai pas marqué là, je l'ai pas
18 pris en note mais, dans mon dossier médical, c'est
19 marqué. Mon coeur, il avait rien, mais c'est tout
20 psychologique. Ça existe, ça, ces... Quand t'en as
21 trop là, ça fait mal quand t'aimes ta communauté,
22 puis que t'as vu grandir...

23 Je vois des jeunes filles aujourd'hui qui
24 passent le même chemin que nous autres, les kokums
25 qui se défendent aujourd'hui. Puis c'est nous

1 autres, les kokums, les grand-mères qu'on se lève
2 pour nos enfants.

3 Ma fille, moi, elle venait d'avoir son
4 temporaire. Elle aimait la vie. Pourquoi la DPJ a
5 pas encouragé ma fille? Pourquoi elle lui a dit
6 ça? Pourquoi elle lui a dit : « Regarde, tu sais,
7 [REDACTED] tu peux quand même aller boire », alors
8 qu'on s'était donné toute notre énergie pour
9 l'encourager, pour qu'elle arrête de consommer,
10 puis pour qu'elle s'occupe. Il y avait son char en
11 avant, j'avais acheté un char pour elle.

12 **M.** [REDACTED] :

13 *2935 (Inaudible).

14 **MME** [REDACTED] :

15 Alors, la DPJ, ils viennent dire à ma fille : « Ah,
16 tu sais, [REDACTED], tu peux sortir, tu sais, tu peux
17 prendre une couple de bières ». Il a un poste
18 important là, elle là. Il y a pas le droit de
19 parler comme ça.

20 **M.** [REDACTED] :

21 Pourvu que tu mettes ton enfant en sécurité.

22 **MME** [REDACTED] :

23 Puis c'est ça, ça m'a fait mal, moi. « Câline, il
24 vient mettre ça dans sa tête à elle », j'ai dit.
25 C'était vraiment décourageant, j'ai été vraiment

1 découragée.

2 Moi, là, j'aime ma communauté, puis je vais
3 toujours défendre mes prochains, mes semblables.
4 Je suis pas raciste. Je travaille avec des Blancs,
5 je travaille avec des Cris.

6 Ma fille, elle voulait s'en sortir, elle, ma
7 fille. Elle voulait s'en sortir. Moi aussi, j'ai
8 eu des menaces comme ça : « Tu vas perdre tes
9 enfants, on va les placer en adoption ». Il y a
10 beaucoup de jeunes femmes aujourd'hui que leurs
11 enfants sont adoptés sans leur consentement. Moi
12 aussi, j'ai passé par là. On voulait placer mes
13 enfants à la majorité chez des familles
14 allochtones, des Blanches. C'est comme ça,
15 l'assimilation. Assimiler un enfant, c'est comme
16 ça : c'est les envoyer chez des Blancs pour qu'ils
17 perdent leur culture. Nos anciennes coutumes,
18 c'est important pour nous autres. On le pratique.
19 Tout le monde a leur façon de prier. Moi, j'ai ma
20 façon. La façon que mon père m'a apprise, c'est le
21 feu. Le feu, l'eau.

22 Moi, je veux avoir la transparence, je veux
23 que ça change astheure. Je veux que nous autres,
24 les Premières Nations, on soit à l'écoute aussi.
25 Parce que, moi, je suis prête à travailler,

1 collaborer. Je travaille déjà en collaboration
2 avec la DPJ. J'essaye d'amener mes opinions, mes
3 recommandations, mais je pense que la superviseuse
4 à la DPJ est très satisfaite de ce que j'ai fait
5 jusqu'à date. Je donne... je cherche des
6 solutions. Je cherche pas des problèmes, moi.
7 J'ai toujours cherché des solutions, des moyens,
8 d'autres façons de travailler ensemble. Si ma
9 fille veut pas comprendre, bien, je trouvais un
10 autre moyen. J'avais toujours une facile
11 d'approche (sic). Moi, je suis comme ça. Je suis
12 une battante, je suis une guerrière. Je me gênerai
13 pas de le dire. Toutes ces femmes qui sont ici,
14 c'est toutes des guerrières.

15 Elle, c'est une guerrière, je l'ai supportée
16 quand elle a fait sa [REDACTED] pour...
17 contre la DPJ. Ils sont plusieurs au [REDACTED] on
18 n'a même pas le droit aux paroles. Il y a d'autres
19 games qui sont, qui nous fait bloquer. Ils parlent
20 à travers tout ça quand on parle.

21 Moi aujourd'hui, ça a eu beaucoup de
22 changements. Le père de madame [REDACTED], il était,
23 il m'avait approchée : « Il y a-tu des... t'as-tu
24 quelqu'un, toi? T'as-tu une idée qui pourrait
25 reprendre la direction du poste de directrice

1 générale? » Moi, j'ai proposé [REDACTED] « Elle
2 était... c'était elle qui était là avant », j'ai
3 dit. Depuis tous les changements, on dirait que ça
4 se replace astheure. Il y a eu des changements
5 dernièrement, puis tout se replace. Il y a du
6 monde qui ont perdu leur poste, qui reprennent leur
7 poste. Comme la DG, ça en est un ça qui a perdu
8 son poste, voilà... quand il était là, les autres
9 que j'ai nommés avant là, bien, il a repris son
10 poste, cette madame-là. Parce que monsieur, il
11 savait pas, [REDACTED] la Chef, savait pas qui
12 mettre. Moi, j'ai proposé [REDACTED] la
13 directrice qui était là anciennement. Fait qu'elle
14 a repris son poste.

15 Mais, moi, j'ai écrit des lettres de plainte
16 au Conseil, j'ai pas eu de nouvelles. J'ai fait
17 une autopsie aussi à ma fille. Ça va faire
18 deux (2) ans j'ai pas de nouvelles. J'ai été voir
19 les policiers au [REDACTED] j'ai dit... quand
20 monsieur [REDACTED] il a rentré, j'ai demandé encore
21 où est-ce qu'il était rendu, mon dossier : « Là,
22 j'aimerais ça avoir l'autopsie, le résultat de
23 l'autopsie de ma fille ». J'ai pas eu de nouvelles
24 encore. On est rendus deux (2) ans là. Combien de
25 temps ça prend pour avoir le résultat de

1 l'autopsie? Moi, je veux savoir là-dedans si ma
2 fille était en état de... s'il y avait de la drogue
3 sur son corps, je le sais pas, moi, pour que je
4 puisse continuer encore à faire de la prévention
5 par chez nous.

6 J'ai été [REDACTED] j'ai fait de la prévention.
7 Aujourd'hui, c'est la drogue. On est dévastés par
8 tout ce qui se passe au [REDACTED], les problèmes de
9 consommation. Aujourd'hui, nos jeunes là, ils sont
10 tout mélangés, ils sont tout perdus, on a tout
11 perdu là astheure. La drogue rentre facilement
12 chez nous. Aujourd'hui, je pense que les élus qui
13 sont là, ils sont vraiment une bonne équipe, ils
14 travaillent ensemble. J'ai confiance, j'ai de
15 l'espoir encore, parce que j'avais plus d'espoir.

16 Aujourd'hui, j'ai pris mon courage pour venir
17 dénoncer ça à la Commission d'enquête. Quand ils
18 sont venus, [REDACTED] avec d'autres gangs de la
19 Commission, quand ça a été mis sur place, ce
20 Commission-là, je suis allée à la réunion, quand
21 ils ont fait la salle, pour informer ces gens-là
22 c'est quoi, la Commission. J'ai été la
23 première (1^{re}) à aller voir la madame pour faire ma
24 déclaration. Fait que j'ai dit : « Il y a peut-
25 être un espoir ».

1 Moi, je garde cet espoir-là pour du
2 changement. Je pense que je veux... j'ai beaucoup
3 à dire, mais j'ai beaucoup d'histoires à raconter
4 sur ma vie. C'est quoi j'ai traversé, qu'est-ce
5 que j'ai vu, parce que j'observe beaucoup. Je
6 parle pas; j'observe. Je suis une personne comme
7 ça. Je suis forte, mais quand t'es rendue au point
8 que tu te tombes astheure, puis que t'as, ton coeur
9 ne fonctionne plus comme il faut, bien, dans la
10 cuisine parce qu'il y a un gros problème.

11 Tu te ramasses à Montréal, on m'a fait un
12 pontage ici. Ça, c'est l'année passée, voilà
13 deux (2) ans, avec tout ce qui est arrivé, après
14 tous les événements qui étaient arrivés. J'ai fait
15 une conférence à Obedjiwan l'année... deux (2) ans
16 passés, au mois de novembre. Je fais des
17 préventions, que je faisais avant aussi quand
18 j'étais [REDACTED]

19 Je pense que le temps, il est pas... on n'a
20 pas gros de temps?

21 **Me PAUL CRÉPEAU :**

22 Est-ce que...

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Me Crépeau?

25 **Me PAUL CRÉPEAU :**

1 Oui, j'ai...

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Vous avez peut-être des choses à nous dire?

4 **Me PAUL CRÉPEAU :**

5 J'ai un message. Moi, j'ai... en fait, je n'ai plus
6 de question pour madame. Je sais qu'on a tellement
7 de choses qu'on pourrait conter. D'autre part, je
8 me fais rappeler qu'on a besoin de quelques minutes
9 pour dégager la salle pour dix-sept heures (17 h).

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Bon. Alors, je sais pas si vous avez autre chose,
12 madame [REDACTED] que vous auriez aimé dire?
13 Évidemment, vous dites : « J'aurais beaucoup de
14 choses » et j'ai compris que vous avez sans doute
15 beaucoup de choses.

16 **MME [REDACTED] :**

17 Oui, oui, oui, puis...

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Je sais pas si... vous nous avez parlé de choses,
20 de jeunesse, de vos enfants. Vous nous avez parlé
21 de problèmes avec la police. J'ai entendu et
22 j'étais heureux d'entendre que ça va mieux
23 maintenant, que vous avez espoir que les choses
24 s'arrangent avec la nouvelle équipe au Conseil de
25 bande. C'est ce que j'ai compris?

1 MME [REDACTED] :

2 Oui.

3 LE COMMISSAIRE :

4 C'est ça?

5 MME [REDACTED] :

6 Puis avec les policiers qu'on a maintenant là, je
7 pense que le Conseil de bande veulent prioriser les
8 Premières Nations par chez nous, puis engager le
9 plus de monde par chez nous, parce qu'on a plus de
10 connaissances, puis on connaît notre monde. Puis,
11 nous autres, c'est ça, notre us et coutume. On suit
12 notre culture.

13 LE COMMISSAIRE :

14 Hum, hum. J'ai compris qu'avec monsieur [REDACTED]
15 (sic), qu'il y avait une communication qui a été
16 améliorée, que...

17 MME [REDACTED] :

18 Oui.

19 LE COMMISSAIRE :

20 ... c'est quelqu'un qui est, j'ai compris, apprécié
21 de beaucoup de gens, qu'il avait déjà été à [REDACTED]
22 [REDACTED] qui est revenu. Alors...

23 MME [REDACTED] :

24 Oui. [REDACTED] il est revenu, parce qu'il a
25 entendu beaucoup de choses au [REDACTED]. Moi, quand

1 j'ai vu monsieur [REDACTED], je me suis précipitée pour
2 aller le rencontrer à son bureau.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Bon.

5 **MME [REDACTED] :**

6 Puis je lui ai dit que j'étais vraiment contente
7 qu'il revienne par chez nous, parce qu'il y avait
8 des choses qui fonctionnaient plus avec la police,
9 le corps policier.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Alors, c'est probablement important de garder les
12 contacts, de l'informer s'il y a des choses qui...

13 **MME [REDACTED] :**

14 Hum, hum.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 ... que vous constatez qui fonctionnent...

17 **MME [REDACTED] :**

18 Il y a des jeunes... il y a des jeunes astheure au
19 [REDACTED] qui vont même suivre des cours de police à
20 Alma, puis je le sais pas si à Nicolet, mais il y
21 avait des policiers -- un moment donné, j'avais
22 rencontré un de nos professeurs de [REDACTED] que
23 j'avais vu à Québec, puis le policier au [REDACTED]
24 m'avait dit que ça existait plus ça, les policiers
25 qui donnaient des formations aux Premières Nations.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Hum, hum.

3 **MME** [REDACTED] :

4 Lui, monsieur le directeur qui était là, c'est ce
5 qu'il m'avait dit : « Comment ça, j'ai dit, ça se
6 peut pas, ça? ». Parce que, moi, j'avais donné mon
7 nom pour être policière, puis j'étais... on était
8 pour partir le dimanche, je travaillais pour [REDACTED]
9 [REDACTED] je faisais des [REDACTED]. Fait que
10 je travaillais pour [REDACTED] puis j'ai démissionné
11 pour aller suivre des cours de police à Nicolet.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Disons qu'il y a des choses qui se font. Il y a
14 certains problèmes là qu'on a abordés. Disons
15 qu'on n'aura pas beaucoup de temps pour rentrer là-
16 dedans aujourd'hui.

17 **MME** [REDACTED] :

18 Oui, oui, je disais juste un petit résumé.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Mais soyez assurée que ce sont des choses qui sont
21 abordées et examinées là.

22 **MME** [REDACTED] :

23 Hum, hum.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Pour essayer d'avoir le plus possible de policiers

1 autochtones dans les communautés, surtout dans les
2 corps de police qui sont dans les communautés, puis
3 disons qu'on souhaite que le financement approprié
4 soit apporté, et il y a des gens qui travaillent
5 là-dessus.

6 **MME** [REDACTED] :

7 Hum, hum.

8 **LE COMMISSAIRE** :

9 *4010 (Inaudible).

10 **MME** [REDACTED] :

11 On a su dernièrement qu'il y avait un autre projet
12 que le gouvernement a donné aux Premières Nations,
13 c'est les jeunes qui sont en difficulté, on est les
14 premiers (1^{ers}) à avoir cette carte-là, puis c'est
15 l'école, à l'École [REDACTED] qui nous a donné cette
16 carte-là. Fait qu'on demande des services aussi.

17 **M.** [REDACTED] :

18 Oui.

19 **MME** [REDACTED] :

20 Puis j'ai demandé aussi que la DPJ vienne nous
21 supporter là-dedans pour que ça fasse...

22 **M.** [REDACTED] :

23 Les enfants en difficulté.

24 **MME** [REDACTED] :

25 Oui.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Oui. Alors, moi...

3 **MME** [REDACTED] :

4 Il y a beaucoup d'enfants en difficulté.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Alors, moi, ce que je vais faire, quand on est
7 coincés dans... ce que je vais faire, je vais vous
8 remercier d'être venue partager avec nous, d'avoir
9 exprimé vos préoccupations. Heureusement, il y a
10 des préoccupations -- bien, heureusement...
11 Malheureusement, vous avez vécu des choses tristes
12 quand vous parlez de vos enfants, de votre fils, de
13 votre fille. L'événement que vous avez eu d'être
14 [REDACTED], c'est... disons
15 que c'est un peu troublant là, un peu même
16 beaucoup. J'espère que c'est des choses qui
17 arriveront plus.

18 Puis quand je dis « heureusement », bien, je
19 veux dire : heureusement, vous constatez qu'il y a
20 des changements avec le Conseil de bande actuel,
21 avec le chef de police actuel. Alors, on va
22 souhaiter que ça continue, puis continuez à vous
23 impliquer. C'est important qu'il y ait des gens
24 qui s'impliquent.

25 **MME** [REDACTED] :

1 Oui.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Les kokums, comme vous dites, c'est important que
4 l'expérience que vous avez de la vie, des
5 difficultés que vous avez vécues puissent profiter
6 aux enfants. Alors, je vais vous remercier
7 beaucoup d'être venue partager avec nous. Je pense
8 qu'à ce moment-ci, bien, je vais tout simplement
9 remettre, ajourner à lundi matin.

10 **MME** [REDACTED] :

11 Merci.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 C'est quelle heure, neuf heures (9 h)?

14 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

15 Oui.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Neuf heures (9 h)?

18 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

19 Oui.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Bon. Alors évidemment, on le fait à huis clos,
22 mais on pourra peut-être faire ça autrement.

23 Alors, merci beaucoup, puis on va reprendre lundi
24 matin, neuf heures (9 h).

25 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**